

Face à une situation plus difficile, renforçons notre solidarité !

Cher(e)s collègues,

La **révision du statut** a été formellement adoptée. Le statut modifié entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Or, pour cela, il sera nécessaire qu'une série de **dispositions générales d'exécution (DGE)** et autres textes soient également adoptés. Ceci est en train de se faire actuellement à un rythme accéléré. Le Comité du personnel (Cdp), ainsi que le comité du statut (auquel des représentants de notre Cdp participent) seront consultés.

Une réforme de régression sociale

Le **bilan** de cette réforme est morose. Certes, il aurait pu être pire, et il l'aurait sans doute été s'il n'y avait pas eu la mobilisation que nous avons menée ensemble. Mais au-delà d'une approche en termes de « pertes et profits », cette réforme marque une **régression sociale**. Qualifiée par ses auteurs comme instaurant des « mesures d'austérité », cette réforme s'inscrit dans une spirale de réduction des dépenses publiques, de rétrécissement du pouvoir public, de récession, et d'encore plus d'austérité.

Notre institution est tout particulièrement frappée par ces mesures : tout en ayant exprimé son opposition à la **réduction des effectifs**, elle est obligée de s'y conformer. Cette mesure, loin de constituer un « moindre mal », comme ses promoteurs ont voulu nous le faire croire, sape en réalité la vie de l'institution: plus de charge de travail, plus de stress et plus de tensions pour ceux qui restent, en laissant quelques victimes au passage ...

Conséquence « logique » (?) de la réduction des effectifs : l'**augmentation du temps de travail**. Il ne s'agit pas là de compter combien de collègues travaillaient déjà plus longtemps que le temps réglementaire du travail : les plus faibles, les plus vulnérables seront durement affectés dans leur vie et/ou dans leur rémunération.

Le nouveau **groupe de fonctions AST/SC**, une carrière « ghetto », créera de nouveaux clivages et rendra encore plus difficile le recrutement d'un secrétariat de qualité couvrant toutes les langues de l'Union. Une fois de plus, la Cour sera obligée de gérer cette situation. Cette « ghettoïsation » affectera directement les nouveaux collègues et indirectement les rapports dans les services.

Enfin, les collègues recrutés sous le nouveau statut auront peut-être une chance d'obtenir une **pension** complète s'ils commencent leur carrière à l'âge de 27 ans.

La perte de pouvoir d'achat pour le Luxembourg confirmée et pérennisée

Au niveau de rémunération des agents contractuels inférieur au salaire social minimum luxembourgeois s'ajoute la baisse du niveau d'entrée des secrétaires/commis fonctionnaires. L'absence de coefficient correcteur pour Luxembourg se fonde sur un chantage : le revendiquer serait mettre en péril l'indemnité de dépaysement pour les frontaliers.

Quant à l'introduction dans la Méthode d'adaptation des rémunérations d'un « indice commun » pour la Belgique et le Luxembourg, elle est du non-sens pur, étant donné que le coût de la vie à Luxembourg dépasse celui de Bruxelles de 10% environ.

D'ailleurs, ce n'est certainement pas le rejet de l'adaptation 2011 qui va conforter la situation financière des collègues ni le climat de travail.

Renforcer notre solidarité

Pour la représentation du personnel (syndicale et statutaire), ce sera encore plus difficile de rassembler les collègues, saucissonnés par statut, régime, groupe de fonctions, lieu d'origine et date d'entrée en service. Nous devons, malgré cela, sans vouloir escamoter les problèmes qu'on nous a imposés, nous battre de façon à rassembler l'ensemble du personnel.

Pendant cette phase de mise en œuvre d'une (mauvaise) réforme du statut, il est de votre intérêt d'être représentés par des collègues expérimentés qui ont participé à toutes les étapes précédentes.

En effet, EPSU-CJ, étant la **seule organisation syndicale représentative à la Cour de justice**, a participé à toutes les étapes de dialogue social (avec la Commission, le Conseil et le Parlement Européen), a assuré l'information du personnel et assumé la charge principale des grèves et autres formes d'action en collaboration avec les autres OSP.

Le Cdp sera plus fort s'il s'appuie sur l'EPSU-CJ

Le droit des syndicats d'être consultés utilement a été le grand perdant de cette réforme ; il a été écrasé dans les rouages du trilogue (COM - PE - Conseil). Tout en reconnaissant que l'entrée en vigueur de la procédure de codécision instaurée par le traité de Lisbonne mettait en évidence l'absence d'un cadre approprié de consultation des OSP, le Conseil et le Parlement ont renvoyé cette question à plus tard.

Forts de l'expérience des réformes de 2004 et 2014, nous nous efforcerons d'améliorer ce qui peut l'être et d'éviter des aggravations préjudiciables au personnel. Mais on ne pourra pas, au stade de la mise en œuvre du statut, inventer des astuces pour éluder le contenu du statut lui-même.

L'enjeu de cette élection est donc plus complexe qu'une juxtaposition de quelques thèmes de campagne qui seront martelés. **C'est dans l'intérêt du personnel que le comité du personnel continuera à travailler main dans la main avec le syndicat EPSU-CJ, qui dispose d'une structure démocratique au sein de l'institution et qui vous rend compte de son action.**

Aux élections du 4 décembre, votez pour l'ensemble des candidats présentés par EPSU-CJ :

Simona BONTEA - AST - RO ★ Laurent BRES - ag. contractuel - FR ★ Monique BRETON - AD - FR ★ Marco FIORANI - ag. contractuel - IT ★ Calogero GALANTE - ag. contractuel - BE ★ Elisabeta GHEORGHIU - AD - RO ★ Justina JEROUVILLE - AST - LT ★ Michel LAMBALOT - AD - FR ★ Manolia LOSSIDOU - AD - GR ★ Gordon MACKENZIE - AD - IR ★ Petra OBERBECK - AST - DE ★ Jimmy STRYHN MEYER - AD - DK ★ José Paulo VAZ - AD - PT
--